

Législature 2021-2026

Séance du 20 décembre 2023

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°67

Développement de la zone Plein Sud

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Suite à votre acceptation du message 53 concernant la délégation de compétence pour la signature de droits distincts et permanents (DDP) avec l'entreprise ORE SA, dans l'objectif du développement du campus industriel de la zone Plein Sud, plusieurs réunions de travail ont eu lieu. Nous vous présentons ci-après un aperçu des rencontres et discussions :

1. Les entreprises locales et régionales avec une volonté de développement ont été entendues :
Quatre entreprises locales ou régionales ont été reçues à la Commune en présence du développeur. Des discussions et des visites ont ensuite été organisées entre les entreprises et le développeur pour une bonne compréhension des besoins et des attentes.
Ces rencontres sont nécessaires afin de dimensionner les surfaces et les volumes nécessaires à intégrer dans les projections de bâtiments du campus.
D'autres entreprises sont actuellement en discussion avec le développeur à un stade préliminaire.
2. Une entreprise locale n'a pas souhaité rencontrer la Commune :
Comme nous l'avons communiqué lors de notre dernier Conseil général, la société Charmag SA n'a pas souhaité rencontrer la Commune afin de partager les besoins finalisés, malgré les réservations consécutives effectuées.
Les autorités communales confirment qu'elles restent disponibles pour une rencontre si cela est souhaité.
3. Dépollution du site :
Une rencontre tripartite avec le Service de l'environnement et le développeur est prévue en janvier 2024. En effet, le niveau de dépollution et la méthodologie seront confirmés par le SEn selon les sondages effectués et les futures utilisations de la zone.
4. Projet d'étude EHL :
Le développeur a mandaté l'Ecole hôtelière de Lausanne, dans le cadre des travaux de fin d'études, pour proposer et prospecter une future identité industrielle du campus.
Six étudiants travaillent actuellement sur le projet et la défense de leur mémoire est prévue en début d'année 2024.
Les contacts avec la COREB, l'Etablissement cantonal de promotion foncière et la Promotion économique fribourgeoise ont été facilités par la Commune afin d'intégrer tous les enjeux régionaux et cantonaux.

Nous souhaitons vous donner, régulièrement, des informations sur l'évolution de ce projet important pour notre Commune.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Armand Villadoniga
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, Dicastère de l'administration générale